

Inter, Com

BULLETIN COMMUNAUTAIRE



PUISAYE FORTERRE
Communauté de communes
Terre de nature et de développement



**Numéro spécial
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES,
MODE D'EMPLOI**



**LE PROJET DE PISCINE
COUVERTE VALIDÉ**



**UN PASS'MUSÉE EN
PUISAYE-FORTERRE**



**LES COMPÉTENCES DE
LA CCPF**



SOMMAIRE

3/CARTE D'IDENTITÉ
DU TERRITOIRE

4/LES COMMUNES

6/MODE D'EMPLOI

7/LES ÉLUS
COMMUNAUTAIRES

8/LES FINANCES

10/LES COMPÉTENCES

13/LES PROJETS

14/ACTIONS EN IMAGES

16/INFORMATIONS
PRATIQUES

Magazine d'information de la
Communauté de communes
de Puisaye-Forterre
Rue Raymond Ledroit
89170 Saint-Fargeau
Directeur de la publication :
Jean-Philippe Saulnier-Arrighi
Rédaction, conception,
maquette :
Isabelle Masure
Photos et illustrations :
Droits réservés
Impression : La Poste
Tirage : 20 000 exemplaires.
Papier PEFC
ISSN en cours
Renseignements :
contact@cc-puisayeforterre.fr

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT



M. Saulnier-Arrighi
(Photo©MichelJoly)

Voici le premier bulletin de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre qui vous est adressé.

Dans ce numéro spécial mode d'emploi, vous prendrez connaissance du territoire, des élus qui le composent, des missions, du fonctionnement, du budget et des projets de votre Communauté de communes. Ce bulletin est distribué à l'ensemble des résidents afin de diffuser l'information communautaire au cœur des foyers.

Vous découvrirez de quelles manières et par quels moyens la Communauté de communes œuvre chaque jour en faveur du développement économique, l'environnement, l'enfance, la santé ou encore le tourisme... En effet, la Communauté de communes de Puisaye-Forterre est au cœur de votre vie quotidienne par les services et compétences qu'elle exerce.

La fusion des anciennes intercommunalités du territoire a engendré des adaptations, des transformations visant à harmoniser les compétences sur l'ensemble du territoire. Le recensement et l'analyse de l'existant ont été une étape essentielle pour définir la stratégie de notre collectivité et mettre en œuvre une politique de développement mesurée et réaliste. Ce travail compliqué a nécessité l'implication de tous, élus et agents, et je les en remercie.

Nous devons exploiter nos atouts, œuvrer ensemble pour un bon fonctionnement en apportant les services à la population, et soutenir le développement - économique et touristique notamment - de la Puisaye-Forterre.

Le partenariat avec les communes est incontournable. La commune demeure l'échelon de proximité pour la population. Communauté de communes et communes exercent des missions spécifiques et complémentaires avec pour unique motivation d'apporter aux administrés les aides et services, toujours dans la mesure des moyens financiers dont elles disposent.

Notre grand et beau territoire doit avoir une ambition certaine au regard de ses atouts géographiques, environnementaux et patrimoniaux. C'est à ce prix, certes raisonné, que nous créons une vraie valeur ajoutée à la CCPF.

C'est pourquoi, élus et agents ont l'ambition de vous servir et faire de notre collectivité un territoire attractif où il fait bon vivre.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été.

**Jean-Philippe Saulnier-Arrighi, Président de
la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE





58 COMMUNES AU SEIN D'UN TERRITOIRE COHÉRENT

Les mairies et les maires

ANDRYES (89480)

M. Thierry Delhomme
2, rue de la mairie
03.86.81.72.36
mairieandryes@wanadoo.fr

ARQUIAN (58310)

Mme Pascale de Muraige
35, route de St-Amand
03.86.39.64.42
mairie-arquian@wanadoo.fr

BEAUVOIR (89240)

M. Luc Roux
3, impasse de la Croix
03.86.41.03.77
mairie.beauvoir@wanadoo.fr

BITRY (58310)

M. Jean-Claude Fournier
11, route de Saint-Vérain
03.86.39.63.20
mairie.bitry@wanadoo.fr

BLÉNEAU (89220)

Mme Sylvie Poupelard
Place de la Libération
03.86.74.91.61
mairiedebleneau@wanadoo.fr

BOUHY (58310)

M. Jean-Michel Billebault
8, rue de la Puisaye
03.86.26.44.06
mairie-bouhy@orange.fr

CHAMPCEVRAIS (89220)

M. Pierre Denis
4, place Henry Durand
03.86.74.93.31
commune-de-champcevais@orange.fr

CHAMPIGNELLES (89350)

M. Jacques Gilet
5, rue Arsène Duguyot
03.86.45.10.57
mairie.champignelles@wanadoo.fr

CHARENTENAY (89580)

M. Gilles Houblin
17, Grande rue
03.86.41.70.61
mairie-charentenay@wanadoo.fr

CHARNY ORÉE DE PUISAYE (89120)

M. Michel Courtois
60, rue de la Mothe - Charny
03.86.63.71.34 ccop@ccop.fr

COULANGERON (89580)

M. Philippe Vigouroux
6, rue de la mairie
03.86.47.67.22
mairiecoulangeron@orange.fr

COURSON-LES-CARRIÈRES (89560)

M. Jean-Claude Denos
17, place du château
03.86.41.51.69
mairie.coursonlescarrieres@wanadoo.fr

DAMPIERRE-SOUS-BOUHY (58310)

Mme Brigitte Dekker
2, route de Bitry
03.86.26.41.00
mairie.dampierre@wanadoo.fr

DIGES (89240)

M. Jean-Luc Vandaele
1, place Marie Noël
03.86.41.12.89
mairie.diges89@wanadoo.fr

DRACY-SUR-OUANNE (89130)

M. Didier Maury
2, grande rue
03.86.44.14.73
mairie.dracy@orange.fr

DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES (89560)

M. Jean-Michel Rigault
2, place du 8 mai
03.86.41.53.61
mairie-druides-les-belles-fontaines@wanadoo.fr

ÉGLENY (89240)

Mme Micheline Couet
3, place St-Étienne
03.86.41.18.63
secretariat@village-egleny.fr

ÉTAIS-LA-SAUVIN (89480)

M. Claude Macchia
18, grande rue
03.86.47.20.33
mairie.etais@wanadoo.fr

FONTAINES (89130)

M. Yves Fouquet
Place de la mairie
03.86.44.06.88
mairie.defontaines@wanadoo.fr

FONTENAY-SOUS-FOURONNES (89660)

M. Jean-Pierre Rousselle
2, place de la mairie
03.86.41.56.43
mairie.fontenaysousfouronnes@orange.fr

FONTENOY (89520)

M. Michel Garraud
5, rue principale
03.86.44.23.90
mairie-fontenoy@wanadoo.fr

FOURONNES (89560)

M. Luc Jacquet
16, rue principale
03.86.41.50.87
mairie-fouronnes@wanadoo.fr

LAIN (89560)

M. Michel Chochois
4, rue de la messe
03.86.45.23.22
mairie-lain@wanadoo.fr

LAINSECQ (89520)

Mme Nadia Choubard
5, grande rue
03.86.74.70.03
mairie-lainsecq@orange.fr

LALANDE (89130)

M. Claude Ferron
3, rue Edmé Naudin
03.86.44.07.25
mairie.lalande@orange.fr

LAVAU (89170)

M. Gérard d'Astorg
27, grande rue
03.86.74.06.24
mairie-lavau89@wanadoo.fr

LEUGNY (89130)

M. Gilles Abry
22, rue des écoles
03.86.47.62.72
leugny.mairie@orange.fr

LES HAUTS DE FORTERRE (89560)

M. Gilbert Plessy
4, place de Verdun - Taingy
03.86.41.51.15
mairie-taingy@wanadoo.fr

LEVIS (89520)

M. Étienne Rameau
1, grande rue
03.86.44.22.23
mairielevis89@orange.fr

MERRY-SEC (89560)

Mme Monique Wlodarczyk
Place de la mairie
03.86.41.64.08
mairie-merry-sec@wanadoo.fr

MÉZILLES (89130)

M. Daniel Foin
9, grande rue
03.86.45.41.44
mairie-mezilles@wanadoo.fr

MIGÉ (89580)

M. Didier Cart-Tanneur
7, place de la mairie
03.86.41.67.79
mairie-mige@orange.fr

MOUFFY (89560)

M. Jean Desnoyers
19, rue des Marets
03.86.41.73.22
mairie-mouffy@nordnet.fr

MOULINS-SUR-OUANNE (89130)

M. Jean-Philippe Saulnier-Arrighi
14, rue Paul Arrighi
03.86.74.33.16
mairie.moulinsouanne@wanadoo.fr

MOUTIERS-EN-PUISAYE (89520)

M. Claude Millot
1, place de la mairie
03.86.45.54.76
mairie-moutiers-en-puisaye@wanadoo.fr

OUANNE (89560)

Mme Catherine Cordier
1, place du 8 mai
03.86.47.64.90
mairie-ouanne@wanadoo.fr

PARLY (89240)

Mme Chantal Brousseau
13, rue de l'église
03.86.44.01.29
mairiedeparly@orange.fr

POURRAIN (89240)

M. Roger Prignot
Place de la mairie
03.86.41.13.96
mairie.pourrain@wanadoo.fr

ROGNY-LES-7-ÉCLUSES (89220)

M. Gérard Foucher
1, rue de la grande montagne
03.86.74.51.78
mairie.rogny@orange.fr

RONCHÈRES (89170)

M. Vincent Dufour
4, rue de Montréal
03.86.74.08.17
roncheres.mairie@orange.fr

SAINPUITS (89520)

M. Xavier Parent
Place du Gal de Gaulle
03.86.74.72.21
mairie-sainpuits@wanadoo.fr

ST-AMAND-EN-PUISAYE (58310)

M. Joël Guémin
36, Grande rue
03.86.39.63.72
mairiesaintam@wanadoo.fr

STE-COLOMBE-SUR-LOING (89520)

Mme Chantal Vinardy
Place de l'église
03.86.74.67.23
mairie-stecolombe89520@wanadoo.fr

ST-FARGEAU (89170)

M. Jean Joumier
4, avenue du Gal Leclerc
03.86.74.01.41
mairie@saint-fargeau.fr

ST-MARTIN-DES-CHAMPS (89170)

M. Martial Hermier
2, place de l'église
03.86.74.06.94
mairie-stmartindeschamps@wanadoo.fr

ST-PRIVÉ (89220)

M. Jean-François Boisard
24, rue de la Puisaye
03.86.74.90.24
mairiesaintprive@wanadoo.fr

ST-SAUVEUR-EN-PUISAYE (89520)

M. Yohann Corde
1, place Paultre-des-Ormes
03.86.45.52.15
mairie.stsauveur89@wanadoo.fr

SAINTS-EN-PUISAYE (89520)

M. Jean Massé
1, rue de la mairie
03.86.45.55.72
mairiesaints@orange.fr

ST-VÉRAIN (58310)

M. Jean-Luc Chevalier
Rue des écoles
03.86.26.24.03
mairie.saint.verain@wanadoo.fr

SEMENTRON (89560)

M. Jacques Baloup
32, rue des Bourguignons
03.86.44.24.34
mairie-sementron@wanadoo.fr

SOUGÈRES-EN-PUISAYE (89520)

M. Jack Cheval
Grande rue
03.86.45.23.53
mairie89520@orange.fr

TANNERRE-EN-PUISAYE (89350)

M. François Guyard
22, rue St-Blaise
03.86.45.40.66
mairietannerreenpuisaye@wanadoo.fr

THURY (89520)

M. Claude Conte
1, place de l'église
03.86.45.22.29
mairiedethury@wanadoo.fr

TOUCY (89130)

M. Michel Kotovtchikhine
Place de l'hôtel-de-ville
03.86.44.28.44
mairie.toucy@wanadoo.fr

TREIGNY (89520)

M. Paulo Da Silva Moreira
Place de la mairie
03.86.74.72.99
mairie-treigny@wanadoo.fr

VAL DE MERCY (89580)

M. Jean-Noël Loury
12, rue de la mairie
03.86.41.62.39
mairie-valdemercy@wanadoo.fr

VILLENEUVE-LES-GENÊTS (89350)

M. Gérard Legrand
Place de la mairie
03.86.45.43.25
villeneuvelesgenets@outlook.fr

VILLIERS-ST-BENOIT (89130)

M. Patrick Büttner
17, rue Marie Guillemot
03.86.45.70.37
mairie.vilierssaintbenoit@orange.fr



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, MODE D'EMPLOI

La Communauté de communes, sur le plan institutionnel, fonctionne comme les communes. Elle est dotée d'une assemblée délibérative, le Conseil communautaire, au sein duquel siègent, sur notre territoire, 87 délégués communautaires titulaires issus des conseils municipaux.

Communes de plus de 1 000 habitants

Les électeurs élisent au suffrage universel, dans le cadre des élections municipales, leurs conseillers communautaires(*).

Communes de moins de 1 000 habitants

Le maire, les adjoints, puis les conseillers municipaux, dans l'ordre d'élection, sont désignés conseillers communautaires(*).

(*) Le nombre est défini en fonction de la population.

Le Conseil communautaire

Le fonctionnement d'une Communauté de communes est assuré par une assemblée délibérante composée d'élus, le Conseil communautaire. Sur notre territoire, il est composé de 87 conseillers communautaires qui élisent le Président et les Vice-présidents.



Le nombre de conseillers par commune est fixé, en tenant compte de la population, par arrêté interpréfectoral. Le Conseil communautaire se réunit environ une fois par mois en séance publique. Il prend les décisions concernant la vie intercommunale dans la limite de ses compétences.

Le bureau et les commissions

Le bureau de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre réunit le Président et les 13 Vice-présidents. Il centralise le travail des commissions, définit les grands axes d'action de la Communauté de communes.



Les commissions sont composées de conseillers communautaires et sont présidées par les vice-présidents en charge des thématiques. Les commissions débattent des projets et des orientations. Elles sont force de proposition.

Le Président préside les séances du Conseil communautaire, dont il fixe l'ordre du jour, prépare et exécute les décisions. Il s'appuie pour cela sur l'ensemble des services et du personnel dont il est le responsable hiérarchique. Il est le représentant légal de la collectivité.

La CCPF compte 16 commissions : finances, économie, tourisme, petite enfance, aménagement du territoire, jeunesse et sports, gestion des déchets, développement durable, santé, travaux, culture, école de musique, agriculture, voirie, filière bois, circuits de proximité.

VOS ÉLUS COMMUNAUTAIRES

1 PRÉSIDENT ET 13 VICE-PRÉSIDENTS

Président : Jean-Philippe Saulnier-Arrighi

Les Vice-présidents

Jean-Luc Vandaele : finances

Florian Bourgeois : économie/aménagement numérique

Jean-Michel Rigault : tourisme

Christine Picard : petite enfance

Jean-François Boisard : urbanisme/habitat

Catherine Cordier : jeunesse/sport

Jean-Luc Salamolard : développement durable/environnement

Patrick Büttner : santé

Philippe Vigouroux : travaux

Pascale Grosjean : culture

Claude Millot : agriculture et voirie

Thierry Delhomme : circuits de proximité /filère bois

Jean-Pierre Gérardin : ressources humaines

LES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES PAR COMMUNE

Andryes : Thierry Delhomme

Arquian : Pascale de Mauraige

Beauvoir : Luc Roux

Bitry : Jean-Claude Fournier

Bléneau : Alain Drouhin, Christiane Estela, Marie Moreau

Bouhy : Jean-Michel Billebault

Champcevais : Pierre Denis

Champignelles : Jacques Gilet, Éric Pauron

Charentenay : Gilles Houblin

Charny Orée de Puisaye : Michel Courtois,

Noël Arduin, Claudine Bernier,

Michel Beullard, Florian Bourgeois,

Hervé Chapuis, Éloïna Corcuff,

Jean-Pierre Gérardin, Gaëlle Jannot,

Éric Jublot, Sophie Lebègue, Lucile Lesince,

Élodie Ménard, Rose-Marie Vuillermoz

Coulangeron : Philippe Vigouroux

Courson-les-carrières : Jean-Claude Denos

Dampierre-sous-Bouhy : Brigitte Dekker

Diges : Jean-Luc Vandaele, Sandrine Lepré

Dracy-sur-Ouanne : Didier Maury

Druyes-les-belles-fontaines :

Jean-Michel Rigault

Égleny : Micheline Couet

Étais-la-Sauvin : Claude Macchia

Fontaines : Yves Fouquet

Fontenay-sous-Fouronnes :

Jean-Pierre Rousselle

Fontenoy : Michel Garraud

Fouronnes : Luc Jacquet

Lain : Michel Chochois

Lainsecq : Nadia Choubard

Lalande : Claude Ferron

Lavau : Gérard d'Astorg

Les Hauts de Forterre : Bernard Moreau,

Gilbert Plessy, Patrice Renaud

Leugny : Gilles Abry

Levis : Étienne Rameau

Merry-sec : Monique Włodarczyk

Mézilles : Daniel Foin

Migé : Didier Cart-Tanneur

Mouffy : Jean Desnoyers

Moulins-sur-Ouanne :

Jean-Philippe Saulnier-Arrighi

Moutiers-en-Puisaye : Claude Millot

Ouanne : Catherine Cordier

Parly : Chantal Brousseau

Pourrain : Roger Prignot,

Christelle De Almeida, Jean-Luc Salamolard

Rogny-les-sept-écluses : Gérard Foucher

Ronchères : Vincent Dufour

Sainpuits : Xavier Parent

Saint-Amand-en-Puisaye : Joël Guémin,

Pascale Grosjean

Saint-Fargeau : Jean Joumier,

Nathalie Brochut, Mireille Gelmi

Saint-Martin-des-champs : Martial Hermier

Saint-Privé : Jean-François Boisard

Saint-Sauveur-en-Puisaye : Yohann Corde,

Dominique Vérien

Saint-Vérain : Jean-Luc Chevalier

Sainte-Colombe-sur-Loing : Chantal Vinardy

Saints-en-Puisaye : Jean Massé

Sementron : Jacques Baloup

Sougères-en-Puisaye : Jack Cheveau

Tannerre-en-Puisaye : François Guyard

Thury : Claude Conte

Toucy : Michel Kotovtchikhine,

Laurent Bonnotte, Robert Germain,

Christine Picard, Chantal Raverdeau

Treigny : Paulo Da Silva Moreira

Val-de-Mercy : Jean-Noël Loury

Villeneuve-les-genêts : Gérard Legrand

Villiers-Saint-Benoît : Patrick Büttner.



FOCUS SUR LE BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LES BUDGETS PRIMITIFS 2018

La Communauté de communes dispose d'un budget principal et de 30 budgets annexes. Le budget est la traduction financière de l'action de la collectivité pour la gestion des services (fonctionnement) et ses actions d'aménagement et d'équipement (investissement).

Le résultat de clôture du **budget principal de l'exercice 2017** s'élève, en fonctionnement et investissement, à 14 532 256 € en recettes et 13 850 772 € en dépenses. Après intégration du résultat de clôture de 2016 et des restes à réaliser, le résultat cumulé d'ensemble est de 1 787 598 €.

Le budget principal 2018 s'équilibre en recettes et en dépenses : **pour la section de fonctionnement** à 13 610 673 € ; **pour la section d'investissement** à 6 576 267 € soit un budget primitif global à 20 186 940€.

L'agrégation des **budgets annexes** (qui portent sur les maisons de santé, les zones d'activité, les bâtiments relais, les lotissements d'habitation, la gestion des déchets, l'enfance jeunesse, l'école de musique, des équipements divers) s'élève à 13 890 900€ pour le fonctionnement et 4 687 524 € pour l'investissement soit un montant global de 18 578 424 €.

RESSOURCES ET CHARGES DE LA COLLECTIVITÉ

Les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) disposent de 2 types de ressources principales : la fiscalité propre et les dotations.

Les ressources fiscales propres d'une communauté de communes proviennent de l'imposition sur les ménages (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation) et sur les entreprises. Une taxe et une redevance spécifiques permettent le financement du traitement et de la collecte des déchets.

Les ressources dites financières proviennent des dotations de l'État et prennent la forme d'une dotation globale de fonctionnement calculée sur la population, le potentiel fiscal et le coefficient d'intégration fiscale. Pour les investissements, la collectivité sollicite diverses collectivités et organismes (État, Europe, CAF, ADEME..) pour des subventions spécifiques et perçoit le fonds de compensation de la TVA. Elle a également recours à l'emprunt.

L'attribution de compensation versée aux communes constitue une dépense obligatoire. Elle a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de compétences pour l'EPCI et pour ses communes membres.

LES CATÉGORIES EN BREF

En complément des présentations visuelles du budget ci-contre, voici les détails des catégories.

La masse salariale et les frais de structures sont répartis dans chacune d'elles.

Économie. Zones d'activités et bâtiments relais.

Numérique et téléphonie. Déploiement de la téléphonie mobile sur le territoire et montée en débit internet.

Transition énergétique. Animation TEPos et mise en place d'une filière bois énergie.

Culture. Coût net à la charge de la collectivité du fonctionnement de l'école de musique (déduction faite de la participation des familles et des subventions de fonctionnement) et Contrat local d'éducation artistique. Subventions aux associations

Enfance Jeunesse. Crèches et centres de loisirs. La collectivité gère en direct plusieurs structures, apporte aux associations gestionnaires une subvention de fonctionnement et a à sa charge l'ensemble des locaux.

Urbanisme. Élaboration des documents d'urbanisme et application du droit des sols (ADS). Les communes adhérentes au service ADS participent

financièrement.

Environnement. Gestion et traitement des déchets. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Sport. Gestion des piscines de Bléneau, Charny et Toucy. Subventions aux associations

Habitat. Programme d'intérêt général Habitat et plateforme territoriale de rénovation énergétique.

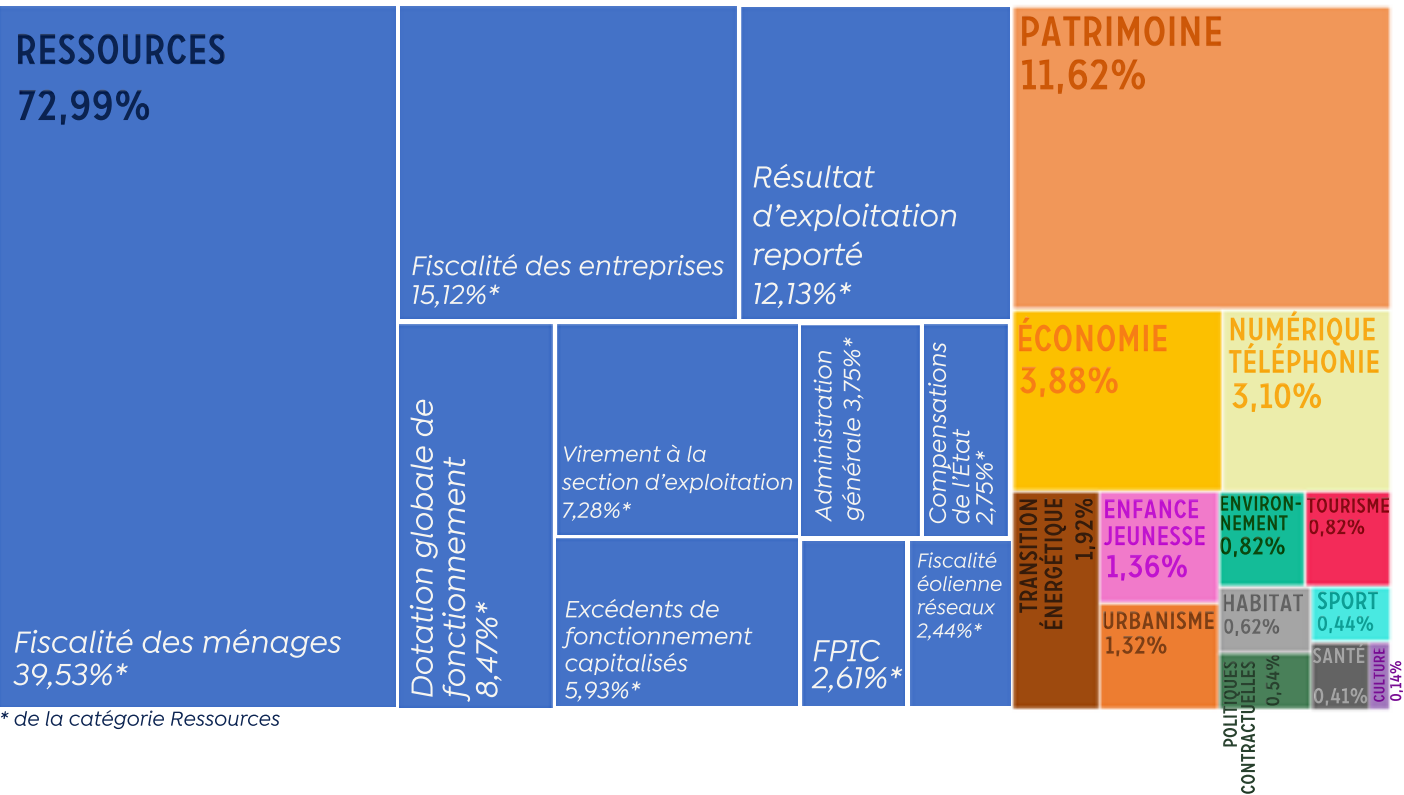
Tourisme. Contribution financière au fonctionnement de l'Office de tourisme, balisage et promotion de circuits de randonnées d'intérêt communautaire, projet d'aménagement fluvestre. Les recettes de la taxe de séjour sont affectées au financement de l'Office de tourisme de Puisaye-Forterre.

Santé. Différentes actions de santé, y compris le fonctionnement des maisons de santé.

Politiques contractuelles. Programmes de développement contractualisés avec l'État, la Région, l'Europe et déployés sur le territoire.

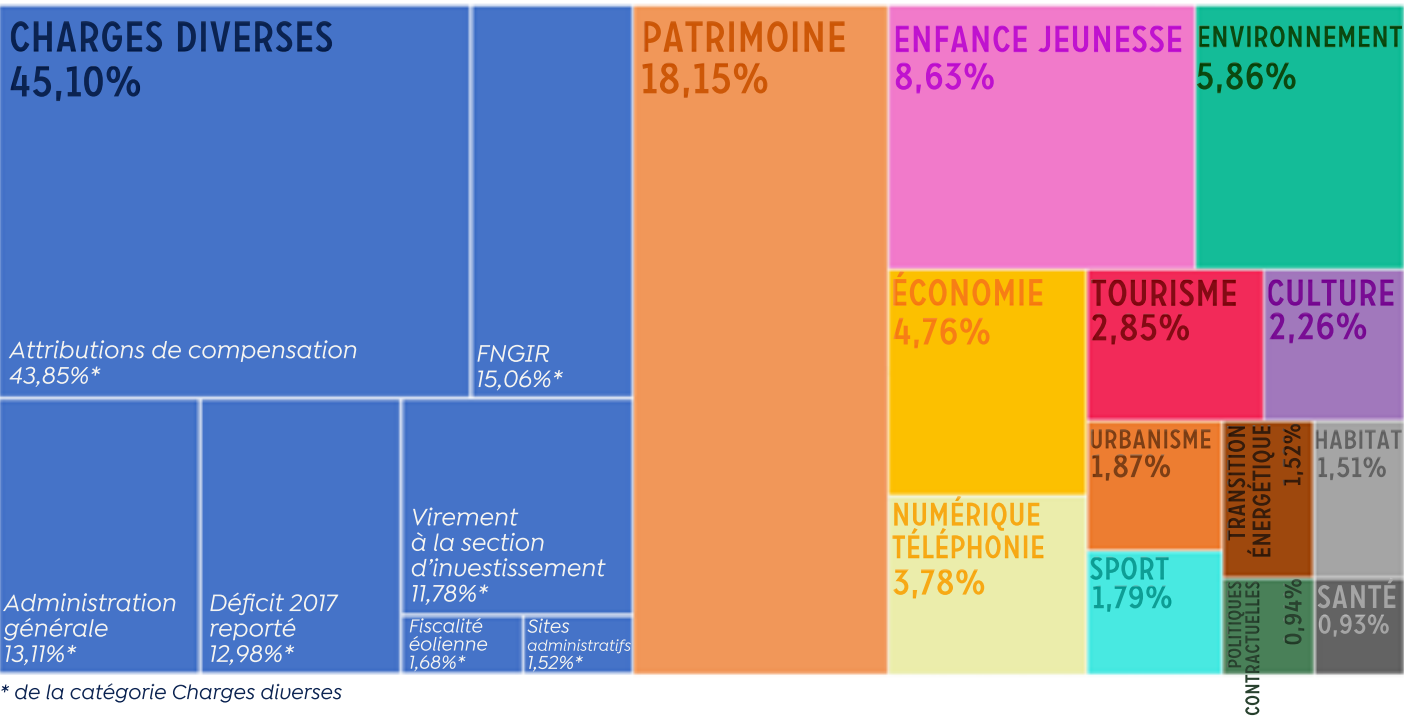
Patrimoine. Ensemble du patrimoine immobilier et mobilier de la collectivité. Les principaux projets sont la nouvelle école de musique à Toucy, l'opération de création du siège de la CCPF.

Budget principal 2018 - Recettes (fonctionnement et investissement) par catégorie



* de la catégorie Ressources

Budget principal 2018 - Dépenses (fonctionnement et investissement) par catégorie



* de la catégorie Charges diverses

LES COMPÉTENCES DE LA CCPF

Afin de mettre en œuvre une véritable politique intercommunale de projets et de services, la Communauté de communes de Puisaye-Forterre a intégré de nombreux domaines de compétences qui touchent à la vie quotidienne de ses habitants, notamment l'économie, la gestion des déchets, l'environnement, l'enfance, le tourisme. La CCPF a repris l'ensemble des compétences cumulées des anciennes communautés de communes.

La Communauté de communes est établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui vise à élaborer et mettre en œuvre un projet de développement commun et cohérent grâce à la mutualisation des moyens humains, techniques et financiers.

Les domaines de compétences des EPCI sont définis par la loi (ce sont les compétences dites obligatoires et optionnelles). Cependant, les communes peuvent aussi déléguer aux EPCI d'autres compétences (ce sont les compétences facultatives). Les communes membres définissent ensemble les compétences qu'elles transfèrent à la communauté de communes.

Lors de la fusion des communautés de communes du territoire en 2017, les champs de compétences des différentes entités intercommunales n'étaient pas les mêmes. L'harmonisation des compétences à l'échelle du nouveau périmètre intercommunal a été le premier chantier de la CCPF, et ce tout en prenant en compte les nouvelles compétences imposées par la loi NOTRe.

Sur le plan financier, à chaque transfert de compétence, une commission d'élus - la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - évalue le montant des compensations nécessaires au financement des nouvelles charges.

Les compétences de la Communauté de communes se répartissent comme suit :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace (urbanisme)
- Développement économique
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations (GEMAPI).

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs, équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Aménagement numérique et téléphonie mobile
- En matière touristique
- En matière sportive
- En matière culturelle
- Fourrière animale
- Contractualisation.

Les principaux domaines d'intervention de la Communauté de communes sont détaillés pages 11 et 12.

La définition d'intérêt communautaire, un outil de modulation

L'intensité du transfert des compétences peut être modulé entre les communautés de communes et les communes au moyen de la définition de l'intérêt communautaire comme le prévoit la loi. Seules les actions affectées d'un intérêt communautaire relèvent de l'intercommunalité, les autres restants de la compétence communale.

L'intérêt communautaire est déterminé par le conseil communautaire et doit être fixé dans un délai maximum de 2 ans suivant le transfert de la compétence ou de la fusion. La CCPF a défini et adopté les actions d'intérêt communautaire en décembre 2017.

URBANISME



L'urbanisme est un des domaines majeurs des communautés de communes, il s'agit de mettre en place des documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU) et d'y apporter les modifications en fonction de l'évolution du territoire.

Les spécificités territoriales sont la base d'un urbanisme durable alliant qualité de vie, préservation du foncier et maintien de la vitalité du territoire.

En plus de la compétence urbanisme, la CCPF a mis en place un service d'instruction du droit des sols (permis de construire, certificat d'urbanisme...) pour le compte des communes souhaitant y adhérer.

ENVIRONNEMENT



La CCPF conduit une politique forte dans le domaine de la protection et de la mise en valeur de l'environnement. L'élaboration d'un Plan climat air énergie territorial, l'étude et l'accompagnement du développement des énergies renouvelables sur le territoire, la mise en place d'actions de développement de bonnes pratiques environnementales, la mise en valeur de sites naturels majeurs, etc. sont autant d'opérations portées par la Communauté de communes.

La CCPF est engagée dans de nombreux dispositifs régionaux, nationaux et européens en faveur de la protection et la mise en valeur de l'environnement.

SANTÉ



La présence de services de santé de proximité est indispensable pour le territoire. La Communauté de communes, en lien avec les professionnels de santé et l'Agence régionale de santé, mène des actions dans le cadre d'un Contrat local de santé (CLS) afin de préserver et développer l'offre de soins.

Les actions définies dans le cadre du CLS visent à diminuer les inégalités sociales, faciliter l'installation de nouveaux professionnels, mutualiser les équipements, proposer une offre coordonnée de soins, sensibiliser la population, etc.

La CCPF est propriétaire de 4 maisons de santé et d'un EHPAD sur le territoire.

ÉCONOMIE



La Loi NOTRe a renforcé les compétences obligatoires des intercommunalités en matière de développement économique. Si antérieurement la notion d'intérêt communautaire était fondamentale pour la conduite d'actions de développement

économique intéressant l'ensemble de la communauté, ce n'est plus le cas désormais.

Les actions de développement économique, la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité, le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, la promotion du tourisme sont mis en œuvre par la Communauté de communes.

DÉCHETS



La collecte et le traitement des déchets sont une compétence importante exercée par la Communauté de communes.

La collectivité gère l'ensemble des opérations liées à l'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Elle assure la collecte des ordures ménagères et des biodéchets, l'enfouissement des déchets ultimes, le compostage des biodéchets, l'exploitation des déchetteries, la collecte et le traitement des recyclables des points d'apport volontaire sans oublier les actions d'information et de sensibilisation auprès des administrés. La CCPF est propriétaire d'un centre de stockage et de compostage à Ronchères.

ENFANCE JEUNESSE



Le territoire compte de nombreuses structures d'accueil à destination des jeunes enfants. La Communauté de communes met en œuvre les actions définies dans le cadre de contrats enfance-jeunesse conclus avec la CAF et la MSA.

La Communauté de communes assure en régie le fonctionnement de 3 crèches, du Relais d'assistants maternels (RAM) Les P'tites Frimousses, du Lieu d'accueil enfants parents (LAEP) de Toucy et Champignelles et de 3 centres de loisirs.

Elle accompagne et soutient financièrement 7 associations gestionnaires de crèches et 4 centres de loisirs associatifs.



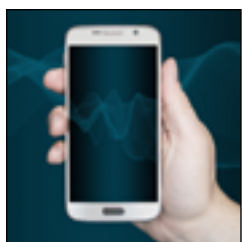
CONTRACTUALISATION



La Communauté de communes est compétente pour développer l'ingénierie stratégique et opérationnelle nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre de contractualisations européennes, nationales, infrarégionales et infra-départementales des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité du territoire intercommunal.

Ainsi, la CCPF a, par exemple, contractualisé avec l'Europe pour les programmes LEADER et Natura 2000 ; l'État pour TEPCV ; la Région Bourgogne Franche-Comté et l'ADEME pour TEPos et Cit'ergie ; la DRAC et l'Éducation nationale pour le CLEA (contrat local d'éducation artistique), etc.

NUMÉRIQUE



La Communauté de communes de Puisaye-Forterre a la compétence en matière d'études, de création d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques (haut-débit et très haut-débit) et plus largement en matière de technologies d'information et de communication y compris la téléphonie mobile.

Ces différents vecteurs de communication sont indispensables au développement des territoires et concernent de nombreux domaines : services publics, tourisme, économie, santé, agriculture, etc. La réduction de la fracture numérique est un enjeu incontournable.

SPORT



Le sport est inclus dans les compétences de la CCPF à deux titres : d'une part, la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire et d'autre part, les actions sur la politique sportive à l'échelle communautaire et le soutien à des actions, portées par des tiers, ayant un rayonnement à l'échelle supra-communale.

Les piscines publiques sont définies comme étant d'intérêt communautaire. La CCPF gère donc 3 piscines découvertes du territoire et porte le projet de création d'un équipement aquatique couvert ces prochaines années.

HABITAT



La politique du logement et du cadre de vie fait partie des domaines d'intervention de la Communauté de communes. A ce titre, la collectivité élabore et met en œuvre les actions du programme local de l'habitat. Elle apporte également des aides financières aux particuliers dans le cadre du Programme d'intérêt général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat. Le service habitat de la Communauté de communes organise, avec ses partenaires, des permanences mensuelles gratuites pour les propriétaires et locataires ayant un projet de rénovation, d'adaptation ou de construction et cherchant des conseils techniques et financiers.

TOURISME



La Puisaye-Forterre recèle des trésors patrimoniaux, culturels et paysagers qui font le plaisir des touristes.

Ce pan du développement économique du territoire est une priorité économique. C'est pourquoi, la CCPF compte parmi ses compétences la promotion touristique.

La Puisaye-Forterre dispose d'un office de tourisme à l'échelle du territoire. Géré par une association, il bénéficie d'une subvention de fonctionnement émanant de la collectivité.

La CCPF est également compétente pour la mise en valeur du patrimoine naturel, la création et la promotion de chemins de randonnées, etc.

CULTURE



La culture relève de la compétence de la CCPF pour l'organisation ou le soutien à des actions ayant un rayonnement supra-communal. Dans le domaine culturel, la collectivité gère l'école de musique, de théâtre et de danse du territoire.

VOIRIE



La création et l'entretien des voies internes et de desserte des zones d'activités sont du ressort de la CCPF. Jusqu'à fin 2018, elle a la maîtrise d'ouvrage de la voirie sur l'ancien périmètre de la Communauté Portes de Puisaye-Forterre.

LE TEMPS DES PROJETS

UNE PISCINE COUVERTE À L'HORIZON 2021

Le territoire de Puisaye-Forterre sera doté d'une piscine couverte à l'horizon 2021. Le Conseil communautaire a adopté ce projet et son plan de financement prévisionnel à 70% des suffrages exprimés.

Il s'agit d'un projet structurant pour la Puisaye-Forterre qui aura plusieurs vocations :

- L'apprentissage de la natation au public scolaire
- La pratique du sport et la santé
- La pratique de loisir et l'accueil touristique
- Le renforcement de l'attractivité et du rayonnement du territoire.

La Puisaye-Forterre est le seul territoire de l'Yonne à ne pas disposer de piscine couverte et les piscines avoisinantes sont saturées.

Plus de 30% des jeunes du territoire ne savent pas nager à leur entrée au collège. La création d'un équipement ouvert à l'année devrait permettre d'y pallier et de proposer à la population une diversité d'activités sportives et de loisirs.

« Cet équipement structurant présente des atouts sur plan touristique, de la santé, du sport et des loisirs », note Jean-Philippe Saulnier-Arrighi, le Président de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre.

L'étude, conduite par le cabinet H2O, assistant à maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes, démontre que la piscine aurait un potentiel de près de 80 000 entrées annuelles.

La création de cet équipement est également rendue nécessaire du fait de la vétusté de la piscine découverte de Toucy. Datant des années 70, elle connaît des dysfonctionnements récurrents sources de dépenses importantes pour la collectivité et qui pourraient à terme engendrer la fermeture de la piscine.

« Nous ne pouvons pas envisager qu'il n'y ait plus de



piscine à Toucy où se trouve la cité scolaire », estime Jean-Philippe Saulnier-Arrighi.

Pour la nouvelle piscine, dont le coût est estimé à 6 606 040 € HT, la Communauté de communes a sollicité diverses subventions qui devraient financer de 40 à 50% de l'investissement. Certaines sont acquises et d'autres sont en cours d'instruction par les financeurs.

3 piscines découvertes pour profiter de l'été

Le territoire compte 3 piscines découvertes à Bléneau, Charny, Toucy, dont le fonctionnement est assuré par la Communauté de communes. Elles sont ouvertes durant les vacances d'été. Les piscines de Bléneau et Toucy ont accueilli en juin les scolaires pour l'apprentissage de la natation.

Plan climat air énergie territorial, tous concernés !



Consciente de l'importance du rôle des collectivités territoriales et des acteurs locaux dans la lutte contre le réchauffement climatique, la Communauté

de communes de Puisaye-Forterre lance son Plan climat air énergie territorial (PCAET).

Véritable pierre angulaire de la sobriété énergétique, de la lutte contre le changement climatique et de l'amélioration de la qualité de l'air dans les territoires, le PCAET est une démarche de planification stratégique et opérationnelle concernant tous les secteurs d'activité.

Son élaboration se veut collaborative. C'est pourquoi, un comité élargi nommé « Objectifs Puisaye Forterre 2030 », composé d'élus, d'agents des collectivités, de partenaires, d'associations et de citoyens du territoire, a été créé.

Informations auprès du pôle développement local au 03.86.74.19.19 ; secretariat.stfargeau@cc-puisaye-forterre.fr

LE TEMPS DES PROJETS

LES CANAUX COMME VECTEURS DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE



De belles balades à valoriser le long des canaux.
Ici à Rogny-les-sept-écluses. Photo©I.Masure

L'engouement pour les voies vertes notamment le long des canaux et fleuves est une réalité. Les marcheurs confirmés ou amateurs, tout comme les adeptes du vélo, plébiscitent cette nouvelle manière de découvrir des territoires.

La Puisaye-Forterre compte des canaux et ouvrages liés à l'alimen-

tation du Canal de Briare : les sept écluses de Rogny, le réservoir du Bourdon, l'étang de Moutiers...

La Communauté de communes souhaite profiter de ces atouts pour attirer les visiteurs. C'est dans cette optique qu'elle a conclu avec les Voies navigables de France (VNF) et la commune de Briare (Loiret) un accord cadre de

collaboration visant à construire un projet de développement touristique de territoire s'appuyant sur le réseau et le bassin d'alimentation du canal de Briare.

Ce projet poursuit plusieurs objectifs :

- Capter et capitaliser les flux touristiques (Pont-canal de Briare 300 000 visiteurs annuels, Guédelon plus de 300 000 visiteurs annuels) par une collaboration interrégionale;
- Connecter le territoire poyaudin à la « Loire à Vélo » ;
- Créer des connexions avec l'offre touristique existante dans l'objectif de conforter les activités touristiques du territoire ;
- Considérer les maisons éclusières comme des potentiels d'activité touristique (lieux d'accueil, hébergement touristique, etc.) ;
- Aménager le réservoir du Bourdon avec un objectif de « montée en gamme » et de développement d'activités adaptées aux touristes (loisirs aquatiques et de plein air).

ACTIONS EN IMAGES

Parmi les projets d'investissement dans le domaine de la santé, la Communauté de communes a réalisé une extension de 70m2 au sol à la maison de santé de St-Amand-en-Puisaye. Opérationnelle depuis le printemps, cette extension abrite le nouveau cabinet de la kinésithérapeute, un bureau pour un médecin généraliste ainsi qu'un espace disponible à l'étage pour des besoins futurs. Cette opération d'un coût de 305 000 € HT a obtenu des financements d'État, de la Région et du Département de la Nièvre.



La Puisaye-Forterre tend à devenir territoire à énergie positive (TEPos) et multiplie les actions d'animation et de sensibilisation sur la transition énergétique. Un outil Destination TEPos a été édité par Solagro et l'Institut NégaWatt pour permettre une meilleure appropriation des enjeux sur notre territoire.



La couverture en téléphonie mobile des zones blanches se poursuit. Champcevrains, Mouffy, Ouanne (notre photo) sont désormais équipés de pylônes. D'autres sites sont prévus, notamment Guédelon et le Bourdon.



Le Préfet de l'Yonne, M. Patrice Latron, était en Puisaye-Forterre en mai dernier pour découvrir les différents projets portés par la CCPF.



Les centres de loisirs de Puisaye-Forterre sont à l'initiative d'un festival de courts-métrages dont la 8^e édition a eu lieu le 16 juin dernier. Depuis 3 ans, ce festival est départemental. Les enfants y jouent tous les rôles : acteurs, scripts, réalisateurs...



L'École de musique, danse et théâtre de Puisaye-Forterre disposera à la rentrée d'un nouveau bâtiment, plus spacieux et fonctionnel dans les locaux de l'ancienne école Notre-Dame à Toucy. Un vrai changement pour les enseignants et les élèves.



Les crèches de Toucy, Bléneau, St-Fargeau et Parly ont obtenu le label national Écolo crèche. Les crèches labellisées s'engagent dans une démarche durable et cherchent à améliorer leurs performances environnementales. Cela passe notamment par l'alimentation, les activités et jeux, l'entretien des locaux, la gestion des déchets, les économies d'énergie... Dans le cadre du programme TEPos, la Communauté de communes a accompagné, coordonné et financé cette opération.



La Communauté de communes est à l'initiative de la création d'un Pass'Musée qui réunit 5 musées et offre des tarifs réduits aux visiteurs. Le Pass **A Musée Vous !** est disponible depuis le début de la saison estivale à l'accueil des musées.



La CCPF a fait l'acquisition d'anciens bâtiments industriels à Toucy pour y installer divers acteurs de l'économie sociale et solidaire réunis au sein de l'association la Californie. On y trouve la Recyclerie de Puisaye et Toucy Entraide.



Le forum Ressources bois bocage organisé par la CCPF et la SRPM à St-Sauveur-en-Puisaye a permis de découvrir les ressources du bois et l'intérêt de l'organisation d'une filière bois sur le territoire.

INFORMATIONS PRATIQUES

PÔLES ADMINISTRATIFS

Pôle Ressources/Finances/Patrimoine/Communication

4, rue Colette - 89130 Toucy
e-mail : contact@cc-puisayeforterre.fr
Téléphone : 03.86.44.23.50

Pôle aménagement du territoire et développement local/ressources humaines

Rue Raymond Ledroit - 89170 St-Fargeau
e-mail : secretariat.stfargeau@cc-puisayeforterre.fr
Téléphone : 03.86.74.19.19

Service Habitat

e-mail : habitatpuisaye@adil89.org
Téléphone : 03.86.72.16.16

Pôle gestion des déchets

Bois des Vaunottes - 89170 Ronchères
e-mail : jerecycle@cc-puisayeforterre.fr
Téléphone (numéro vert) : 0800.584.762

Pôle petite enfance/enfance/jeunesse

3, rte du Suchois - BP 18 -
89560 Les Hauts-de-Forterre
e-mail : contact@cc-puisayeforterre.fr
Téléphone : 03.86.41.57.72

Services Urbanisme/Droit des sols/Économie

La gare - 89520 Moutiers-en-Puisaye
e-mail : contact@cc-puisayeforterre.fr
Téléphone : 03.86.45.66.40

PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE

Crèches

Croqu'lune - Toucy - 09.63.22.60.39
Coquelicot - Courson-les-Carières - 03.86.40.74.86
Beausoleil - Pourrain - 03.86.33.16.17
Les Babisous - Leugny - 03.86.47.61.55
Pinocchio - Parly - 03.86.44.10.06
Les Marmottes - Bléneau - 03.86.74.80.46
La maison des petits - St-Fargeau - 03.86.44.14.68
Pirouette - Moutiers-en-Puisaye - 03.86.45.62.75
Calinours - 89120 Charny Orée de Puisaye
03.86.63.62.96
Micro-crèche de St-Amand-en-Puisaye
03.86.39.67.39

Centres de loisirs

Animare - Saint-Fargeau - 03.86.45.14.38
Centre de loisirs de Forterre
Site de Courson - 03.86.41.51.61
Site de Ouanne - 03.86.47.68.74
Enfance et Loisirs - Prunoy Charny Orée de Puisaye
03.86.91.82.88
Les P'tits Larousse - Toucy - 03.86.44.18.89
Accueil de loisirs de Pourrain - 03.86.41.01.52
Ribambelle - St-Sauveur-en-Puisaye - 09.67.53.56.01
Centre social et culturel de Puisaye-Forterre
St-Amand-en-Puisaye - 03.86.39.67.39

Relais Assistants maternels

Les Petites Frimousses - 8, rue des Montagnes -
89130 Toucy - 03.86.74.60.59 - 06.75.90.68.80

DÉCHETTERIES

Rue du Caquetoir - 89220 Champcevrains
ZA Sud Charny - 89120 Charny Orée de Puisaye
Route de Sougères - 89480 Étais-la-Sauvin
Le Suchois - 89560 Les Hauts-de-Forterre
Route de Beauvoir Nantou - 89240 Pourrain
Route d'Arquian - 58310 St-Amand-en-Puisaye
Route de Toucy - 89170 Saint-Fargeau
ZI - 89520 Saint-Sauveur-en-Puisaye
ZA Le Vernoy - 89130 Toucy
ZA des Glénardes - 89580 Val-de-Mercy

Pour toutes les déchetteries :

Téléphone (numéro vert) : 0800.584.762

ÉCOLE DE MUSIQUE, DANSE ET THÉÂTRE DE PUISAYE-FORTERRE

Site de Toucy

5, rue des montagnes - 89130 Toucy - 03.86.74.35.97

Site de Courson-les-carrières

6, rue Filouer - 89560 Courson - 03.86.41.98.27

Pour les 2 sites :

email : ecole.musique.puisaye-forterre@orange.fr

Suivez toute l'actualité
de la Communauté
de communes de
Puisaye-Forterre



facebook.com/ccpuisayeforterre